
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :

17/03/2025

Date d'affichage du compte rendu :

26/03/2025

Séance du Lundi 24 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **12** – Votants : **13**

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se réunissent à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL LANGUILLE, Mickaël TARDIVEL, Julie GAUDIN, Karel VAN DAELE, Fanny PEROT, Vassilli OLLIVRO, Nicolas PINCHON, Claire BIDEET, Eliott RUFFET

Absents excusés : Maële LASKAR donne pouvoir à Nicolas PINCHON

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU

Secrétaire de séance : Michel SAUVÉ

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Maire ouvre la séance à vingt heures et une minute et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2025
2. Intervention de M. CLUZAN Gilles, conseiller aux décideurs locaux, DGFIP
3. Finances : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
4. Finances : Affectation du résultat de fonctionnement
5. Finances : Validation des projets 2025
6. Finances : Vote du budget 2025
7. Bâtiment 16 place Penthièvre : validation du projet de bail pour une étude notariale => point reporté
8. Bâtiment 16 place Penthièvre : validation du devis pour réaliser des travaux d'enduit => point reporté
9. Dossier GANNE : validation de l'échange et de la vente de parcelle à l'euro symbolique
10. Informations communautaires
11. Informations municipales
12. Décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal
13. Questions diverses

Madame la Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : vote des taux d'imposition 2025. Le conseil valide à l'unanimité l'ajout du point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire rappelle les points abordés lors du conseil municipal du 24 février 2025. Le procès-verbal est approuvé par les membres du conseil à l'unanimité.

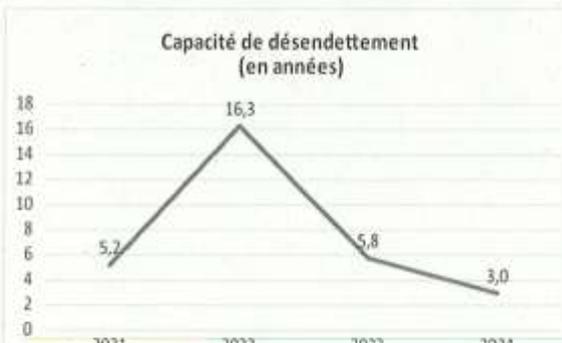
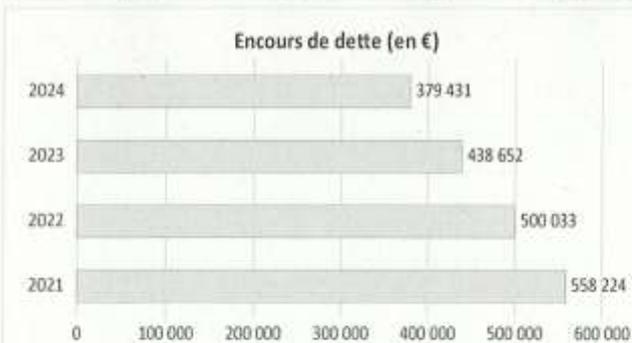
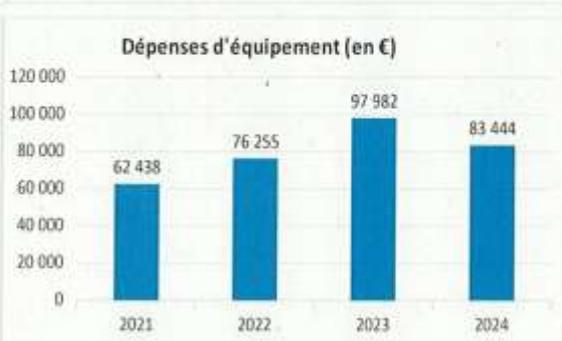
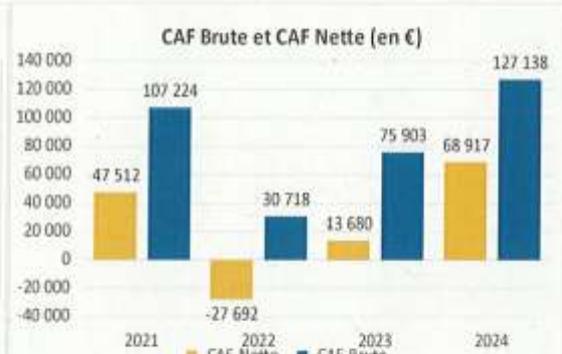
INTERVENTION DE M. CLUZAN, CONSEILLER AUX DECIDEURS LOCAUX

M. CLUZAN note une amélioration de la situation financière de la commune en 2024 par rapport aux années précédentes mais c'est lié, entre autres, à des recettes exceptionnelles qui ne seront pas reconduites en 2025 (tournage, rattrapages des années précédentes...). La santé financière de la commune s'améliore mais reste fragile.

Fiche situation financière (2021-2024)

MONCONTOUR

SIREN	Collectivité	Agrégats (en €) / ratios financiers (en%)	2021	2022	2023	2024
212201537	MONCONTOUR	Charges de fonctionnement CAF (1)	755 804	806 930	831 461	790 800
		Charges de personnels	453 750	468 851	470 140	448 352
		Rigidité des charges	58 %	60 %	58 %	53 %
		Produits de fonctionnement CAF (2)	863 028	837 648	907 363	918 538
		CAF Brute (3)=(2)-(1)	107 224	30 718	75 903	127 138
		CAF Nette	47 512	-27 692	13 680	68 917
		Taux de CAF (4)=(3)/(2)	12 %	4 %	8 %	14 %
		Encours de dette (5)	558 224	500 033	438 652	379 431
		Capacité de désendettement (en années) (6)=(5)/(3)	5	16	6	3
		Dépenses d'équipement	62 438	76 255	97 982	83 444
		Fonds de roulement (en jours de charge)	139	93	67	92
Trésorerie (en jours de charge)	119	84	70	77		



D2025 25 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

M. Enguerrand ROUZIC devient président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

M. Enguerrand ROUZIC rappelle que la commune de Moncontour expérimente pour la première année le Compte Financier Unique. Il s'agit d'un compte commun à l'ordonnateur qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

M. Enguerrand ROUZIC présente les résultats budgétaires de l'exercice 2024 qui se présentent comme suit :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 003 661,19 €	167 943,29 €
DEPENSES	883 562,79 €	142 649,93 €
Excédent	120 098,40 €	25 293,36 €
Résultat antérieur reporté	27 035,77 €	24 585,17 €
RESULTAT 2024	147 134,17 €	49 878,53 €

Madame la Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (12 votes pour) du compte financier unique 2024.

D2025 26 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

Constatant que le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 147 134,17 €, Mme la Maire propose d'**affecter le résultat** comme suit :

Affectation en investissement au c/1068	120 000.00 €
Report en fonctionnement R002	27 134.17 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (13 votes pour) l'affectation du résultat telle que présentée.

D2025 27 : VALIDATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025

M. ROUZIC présente la liste des projets d'investissements 2025.

Intitulé	Montant estimatif en €
Réparation des gouttières de la maison des musiciens	2 900,00 €
Économies d'énergie au CAC	3 500,00 €
Église (2ème tranche)	14 500,00 €

Fermeture du préau de l'école	2 000,00 €
Matériel ergonomique au CAC (financé à 100%)	
Réparation de la toiture de la mairie	20 000,00 €
Logements place Carrière - toiture	15 200,00 €
Logements place Carrière - isolation	
Plancher et enduit 16 pl. Penthièvre	30 000,00 €
Plancher immeuble 4 place Penthièvre	
Mobilier urbain	5 000,00 €
Aménagement circulation	5 000,00 €
Reliure registres anciens	2 900,00 €
Reliure des registres de délibérations, arrêtés et état civil	2 400,00 €
École (vélos et draisiennes)	1 500,00 €
Outillage	3 500,00 €
Informatique (ordinateur et double écran se- crétariat)	1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 10 pour et 3 abstentions les projets 2025 et autorise Mme la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents préparatoires relatifs à ces projets (documents d'urbanisme, demande de subvention...).

D2025 28 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025


 COMMUNE : 153 MONCONTOUR DE BRETAGNE
 ARRONDISSEMENT : 22 SAINT-BRIEUC
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LAMBALLE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	625 167	50,80	196,85	634 600	322 377	50,80 %	322 376,80
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 945	109,07	183,98	1 900	2 072	109,07 %	2 072,33
Taxe d'habitation (TH)	197 128	21,62	57,28	181 800	39 305	21,62 %	39 305,16
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					363 754		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales) 8	Taux proportionnelle (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	363 754 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			5 496	0	0	-16 789	-11 294

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
363 754	-11 294	352 460

À ST-BRIEUC
 Le 18 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances Publiques,
 MARYVONNE DESBOIS

Le _____
 Pour la Préfecture,

Le _____
 Pour la Commune,



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le produit prévisionnel des taxes directes locales 2025 est estimé à 352 460,00 €.

Madame la maire propose de laisser les taux d'imposition inchangés en 2025 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109.07 %
- Taxe d'Habitation : 21.62%

Le conseil municipal valide à l'unanimité les taux d'imposition pour 2025.

D2025 29 : VOTE DU BUDGET 2025

Mme la Maire présente le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Nomenclature M57 - vote au chapitre.

Fonctionnement : 915 000.00 €

Investissement : 236 000.00 €

Code	Libellé	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025
FONCTIONNEMENT			91 570,40	
DEPENSES		935 000,00	883 562,79	915 000,00
Ch. 011	charges à caractère général	273 000,00	245 414,51	258 600,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	532 550,00	510 151,98	544 100,00
Ch. 014	Atténuations de produits	23 010,00	23 323,00	1 000,00
Ch. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 000,00		
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	5 959,20	5 959,20	5 800,00
Ch. 65	autres charges de gestion courante	80 375,80	75 198,62	89 500,00
Ch. 66	Charges financières	15 023,00	19 827,56	13 500,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	400,00	2 007,24	2 500,00
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 682,00	1 680,68	
RECETTES		935 000,00	975 133,19	915 000,00
Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	27 035,77		27 134,17
Ch. 013	Atténuations de charges	35 000,00	61 799,96	35 000,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	87 100,00	120 246,49	98 936,83
Ch. 73	Impôts et taxes	127 396,23	101 732,00	101 000,00
Ch. 731	Impositions directes	342 386,00	340 502,04	342 000,00
Ch. 74	dotations et participations	233 582,00	256 537,22	242 500,00
Ch. 75	autres produits de gestion courante	65 000,00	75 106,59	65 000,00
Ch. 76	Produits financiers		12,96	
Ch. 77	Produits exceptionnels	17 500,00	19 195,93	3 000,00
Ch. 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov			429,00
INVESTISSEMENT			25 293,36	
DEPENSES		201 173,00	142 649,93	236 000,00
Ch. 041	<i>Opérations patrimoniales</i>		20 000,00	
Ch. 16	emprunts et dettes assimilées	60 000,00	59 220,85	46 000,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	2 000,00		3 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	43 985,10	21 471,57	156 850,00
Ch. 23	immobilisations en cours	95 187,90	41 957,51	30 150,00
RECETTES		201 173,00	167 943,29	236 000,00
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	24 585,17		49 878,53
Ch. 021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 000,00		
Ch. 040	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 959,20	5 959,20	5 800,00
Ch. 041	<i>Opérations patrimoniales</i>		20 000,00	
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	118 811,73	120 974,09	127 821,47
Ch. 13	Subventions d'investissement	48 316,90	21 010,00	52 500,00
Ch. 16	emprunts et dettes assimilées	500,00		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (13 voix pour) le budget primitif 2025.

D2025 30 : VALIDATION DE L'ÉCHANGE AVEC LES CONSORTS GANNE ET DE LA VENTE DE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE

Suite au procès-verbal établis par la société QUARTA, le conseil municipal :

- valide le procès-verbal et la nouvelle délimitation proposés par la société QUARTA
- dit que le projet d'échange a été affiché pendant 1 mois, du 27 janvier au 27 février 2025, qu'il n'y a pas eu d'observation relative à ce projet d'échange.
- autorise l'échange entre le chemin appartenant à la commune et la parcelle apportée par les consorts GANNE
- reconnaît qu'il y a un délaissé de voirie et accepte de vendre à l'euro symbolique la parcelle jouxtant la parcelle AC 31 aux consorts GANNE.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Lors de la conférence des maires du 11 mars dernier, il a été présenté, notamment :

- La nouvelle méthode de révision des statuts communautaires
- La nouvelle organisation des services entre Lamballe Terre et Mer et Lamballe Armor.

INFORMATIONS MUNICIPALES :

Mention rectificative pour erreur matérielle sur la délibération D2025_01 en ce sens que ce sont les dépenses réelles uniquement qu'il faut prendre en compte. L'ouverture des crédits maximum autorisés est donc de 35 293,25€.

DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Urbanisme

- DP n°6 : Mme PASCAL Joëlle pour l'isolation et le crépis du pignon sud et pose de gouttière au 5 rue du tertre. Instruction en cours.
- DP n°7 : Mme BOUCHET Ophélie pour l'installation d'un conduit de cheminée au 5 rue Veillet Dufrêche. Instruction en cours.
- DP n°8 : Mme DE SAINT PIERRE Thiphaine pour une régularisation de travaux – changement des huisseries au 17 rue Saint-Michel. Instruction en cours.
- DP n°9 : Mme TILLY pour une régularisation de travaux – changement des huisseries au 32 rue Saint-Michel. Instruction en cours.
- CU n°3 : Me TOUZEAU pour le 10 rue neuve.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin du conseil municipal à 21h48

Prochain conseil prévu le 7 avril 2025 (sous réserve de la réception du devis pour le plancher du 16 place Penthièvre)